

Le 14 janvier 2022

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Le ministère de l'Éducation a confirmé la reprise de l'enseignement en présence dans les écoles de la province à compter du lundi 17 janvier. Ainsi, les élèves des écoles du Conseil scolaire Viamonde seront attendus à l'école selon l'horaire habituel à compter de lundi prochain, sauf celles et ceux qui sont inscrits au programme ViaVirtuel. Les programmes de garde d'enfants avant et après l'école rouvriront également pour l'ensemble des élèves à compter du 17 janvier 2022.

Conformément aux directives provinciales, des mesures de santé et de sécurité renforcées sont mises en place afin de poursuivre la lutte contre la COVID-19 et de freiner la propagation du virus.

Maintien de l'autodépistage quotidien

L'utilisation du passeport Viamonde sera maintenue et les élèves devront continuer de monitorer leur état de santé en procédant à un autodépistage quotidien **avant** de se rendre à l'école.

Port du masque à l'école

Les écoles continueront d'imposer le port du masque pour tous les élèves pendant la journée scolaire. Les élèves qui le souhaitent pourront utiliser les masques fournis gratuitement par l'école ou encore continuer d'utiliser leurs propres masques. Les masques fournis par l'école sont des masques de qualité à trois épaisseurs.

Limitation des contacts entre les élèves

Afin de minimiser les contacts entre les élèves, les activités intérieures à contact élevé et de forte intensité, telles que la lutte ou le ballon-panier, les chorales à cohortes multiples et les ensembles d'instruments à vent, par exemple seront temporairement interrompues.

À l'extérieur, les élèves du palier élémentaire continueront à se regrouper en cohortes afin de limiter les contacts autant que possible. Le port du masque sera requis à l'extérieur seulement lorsque la distanciation physique ne pourra être maintenue entre les cohortes.

Distribution de tests rapides antigéniques

Il est notamment prévu que chaque élève reçoive des tests antigéniques rapides à utiliser seulement en cas de symptômes. La distribution aura lieu à l'école au cours de la semaine du 17 janvier. Les bureaux de santé publique estiment que si deux tests de dépistage antigénique rapide consécutifs, espacés de 24 à 48 heures, sont tous les deux négatifs, la personne



symptomatique est moins susceptible d'être infectée par la COVID-19, et doit s'isoler jusqu'à ce que les symptômes s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou 48 heures en cas de présence de symptômes gastro-intestinaux).

Filtres HEPA dans les salles de classe

Des filtres à air à haute efficacité (aussi appelés unités HEPA) sont installés dans toutes les salles de classe des écoles du Conseil.

Quoi faire si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19

Les élèves devront continuer de compléter leur [autoévaluation quotidienne](#) **avant** de se présenter à l'école et s'isoler en cas de symptômes, quel que soit leur statut vaccinal. Si un élève développe des symptômes au cours de la journée, un répondant sera appelé à venir le chercher et invité à suivre les consignes provinciales au sujet de l'isolement.

Divulgarion des cas confirmés

Il est important de comprendre qu'en vertu des directives de santé publique, les écoles ne seront dorénavant plus tenues de divulguer les cas de COVID-19 confirmés au sein de leurs établissements. Ce changement important survient alors que les tests rapides sont largement utilisés pour établir la positivité à la COVID-19 et que ces tests, bien que fiables, ne sont pas effectués sous le contrôle de professionnels de la santé. Toutefois, pour leur permettre de suivre l'évolution de la situation dans son ensemble, les bureaux de santé publique seront avisés lorsque le taux d'absentéisme au sein d'une école sera de 30 % ou plus. La décision de fermer des cohortes ou des écoles ne sera envisagée qu'en tout dernier recours.

Efforts provinciaux de vaccination

Les spécialistes estiment toujours que la vaccination demeure le meilleur moyen de lutter contre la propagation du virus. Ainsi, il est recommandé que les élèves éligibles soient inoculés dès que possible. Vous pouvez en apprendre plus sur la vaccination des enfants contre la COVID-19 en consultant les documents fournis en pièces jointes.

Avis concernant le transport scolaire

Il est possible que certaines routes de transport soient touchées par la difficulté pour les consortiums de transport de remplacer les conductrices ou conducteurs d'autobus qui s'absentent. Dans certains cas, des retards ou des interruptions de service pourraient survenir et nous vous remercions de votre compréhension à cet effet. Assurez-vous de consulter régulièrement le site web de votre transporteur pour les informations les plus à jour.

Nous avons hâte de retrouver les élèves. Nous vous remercions de votre collaboration en ces circonstances particulières. Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de votre école.



Veillez agréer, chers parents, tuteurs et tutrices, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'éducation par intérim,



Jean-Luc Bernard

- p. j. Documents d'information au sujet de la vaccination
Document d'autoévaluation des symptômes

- c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes d'école

